**CAS ANJAR – DOCUMENT 2**

|  |
| --- |
| **Informations complémentaires** |
| Les droits de mutations, commissions et frais d’actes sont comptabilisés en charges.Les durées prévues d’utilisation sont respectivement de :* 20 ans pour la construction,
* 5 ans pour le matériel.

Le mode d’amortissement qui traduit le mieux la consommation des avantages économiques attendus est le mode linéaire.Les résultats de la société sont régulièrement bénéficiaires. Les dirigeants ont décidé de bénéficier des avantages fiscaux que procure l’échelonnement de la reprise de subvention.Le 30 octobre N + 3, le matériel est cédé au prix HT de 30 000 €. |

##